

Amortissement dégressif

Définition

(Source : <http://www.becompta.be/modules/dictionnaire/573-comptable-amortissement-degressif.html>)

L'amortissement dégressif est la prise en charge d'un investissement étalé sur une période donnée de façon à prendre plus en charge au début qu'à la fin. L'amortissement annuel est calculé de manière dégressive ou décroissante en appliquant un taux fixe à la valeur restant à amortir ou valeur résiduelle.

Conditions

- Vous devez expressément signifier votre choix d'amortir d'une manière dégressive à la place de linéaire. Pour cela il vous faut joindre un formulaire à la déclaration aux impôts sur les revenus.
- La première année, vous amortissez en appliquant un taux fixe n'excédant pas le double du taux d'amortissement linéaire à la valeur d'investissement de l'immobilisation.
- En outre, l'annuité de l'amortissement ne peut excéder 40 % de la valeur d'investissement.
- Les années suivantes, vous appliquez ce taux fixe à la valeur résiduelle, c-à-d. à la valeur d'investissement diminuée des investissements admis jusqu'à la fin de la période imposable antérieure.
- Dès que l'annuité, calculée sur base de ce taux fixe appliqué à la valeur résiduelle, n'excède plus l'annuité linéaire, vous pouvez sans aucune formalité opter pour le régime linéaire.

Méthode de calcul:

- 1^{ère} phase :
 - La valeur de l'investissement (ici 10.000,00€ pour un ordinateur)
 - La durée de l'amortissement (pour un ordinateur on va considérer que l'ordinateur a une durée de vie de 4 ans)
- 2^e phase
 - Le pourcentage de l'amortissement (On va amortir en quatre ans, $1 / 4 = 0,25$ => le taux de base sera donc de 25%)
 - La valeur de l'amortissement = (Valeur nette comptable de la période précédente * le pourcentage d'amortissement*2)
 - Pour la première année ($10.000,00 * 0,40 = 4.000,00€$) ou on utilise 40% car l'amortissement ne peut excéder 40 % de la valeur d'investissement
 - Pour la deuxième année ($6.000,00 * 0,50 = 3.000,00€$) ou on utilise 50% car double du taux d'amortissement linéaire
 - Pour la troisième année ($10.000,00 * 0,25 = 2.500,00€$) on repasse sur base de l'amortissement linéaire car le résultat de l'amortissement dégressive est inférieure à celui de l'amortissement linéaire
- 3^e phase
 - Valeur nette comptable
- 4^e phase : le tableau

Année	Valeur comptable au début de l'exercice	Annuité d'amortissement	Amortissements cumulés	Valeur comptable nette en fin d'exercice
1	10.000,00€	4.000,00€	4.000,00€	6.000,00€
2	6.000,00€	3.000,00€	7.000,00€	3.000,00€
3	3.000,00€	2.500,00€	9.500,00€	500,00€
4	500,00€	500,00€	10.000,00€	0,00€

Exercice : Faire un tableau d'amortissement pour max 10 ans.

- Variables à saisir : investissement et durée.

- Valeurs à afficher :

Taux d'amortissement linéaire, taux double et annuité linéaire

Tableau d'amortissement.